M. Cowan: Le solliciteur général est bien bon, mais c'est déjà fait. J'ai écrit longuement à l'honorable représentant et j'en ai reçu des réponses circonstanciées m'expliquant pourquoi on ne veut rien faire. Je présenterai maintenant le cas au solliciteur général pour entendre la réponse d'un autre membre du cabinet, et pour voir si un libéral peut recevoir une réponse satisfaisante d'un autre libéral au lieu du sempiternel: «Ces questions ont été examinées à fond, et il n'y a rien à faire.»

Après avoir reçu ces réponses au sujet des deux veuves dont je parle, voilà que je trouve sur mon pupitre le budget supplémentaire des Dépenses (C), et l'on me demande de voter une disposition particulière à l'endroit d'une veuve, comme si elle était la veuve d'un lieutenant-colonel. J'aimerais que ces autres veuves reçoivent la même considération que si leurs époux étaient décédés en janvier 1968 au lieu de décembre 1967.

M. le président: Le crédit 25c est-il adopté?

M. Cowan: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

Solliciteur général-

Gendarmerie royale du Canada-

L92c. Pour porter à \$750,000 le montant qui peut être imputé en tout temps sur la caisse renouvelable de la GRC établie en vertu du crédit 547 de la Loi des subsides n° 3, 1953, aux fins d'acquisition et de vente de tissu pour la confection d'uniformes; montant additionnel requis, \$300,000.

L'hon. M. Pennell: Monsieur le président, avant de terminer l'étude de mes crédits j'aimerais rappeler qu'au début de l'année, comme la Chambre s'en souvient peut-être, le député de Kamloops m'avait posé certaines questions au sujet de la prétendue intervention par la Gendarmerie royale du Canada dans le cas de George Wilson, en ce qui concerne la signification de documents. J'avais alors répondu partiellement à la question et je m'étais abstenu de tout autre commentaire car on avait donné à entendre qu'une poursuite en justice pourrait s'ensuivre. J'ai appris depuis qu'on n'a aucunement l'intention d'intenter un procès civil. Comme le député de Kamloops, je trouve la question assez importante pour que je fasse enquête. J'informe la Chambre que j'ai demandé un rapport détaillé. On prévoit qu'une enquête sera faite auprès de 32 personnes. Le rapport devrait m'être remis bientôt.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Cela complète l'étude des crédits supplémentaires du ministère du solliciteur général.

[L'hon. M. Pennell.]

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

5c. Administration, fonctionnement et entretien-Extension des objets du crédit 5 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, prévu au budget principal des dépenses de 1967-1968, en vue d'autoriser des versements à l'égard des personnes qui recevront une formation professionnelle en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, de prescrire que les fonds prévus dans toute loi des subsides pour l'année financière courante et tirés dudit crédit pour la formation professionnelle des adultes s'appliqueront aux versements à l'égard des personnes qui recevront une formation professionnelle en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes et de mettre disponibilité un montant supplémentaire de, \$18,250,000.

M. Lewis: Monsieur le président, ce crédit se rapporte à la majeure partie du programme de formation professionnelle et de recyclage de différentes catégories de personnes. Il touche aussi un point que certains d'entre nous ont soulevé, soit les difficultés dans les grandes villes qui comptent de nombreuses familles d'immigrants. En dépit du stade où en est la session, le ministre doit rendre compte au comité de son administration du nouveau programme de formation professionnelle qu'il a établi.

On pourrait faire un long discours sur les carences de ce programme qu'on a signalées, sur l'absence de services de formation dans beaucoup d'endroits du pays, sur les nombreuses défections constatées, après les premières années, parmi ceux qui profitaient de ces services, sur les graves problèmes, enfin, qu'a suscités l'imposition d'un délai de trois ans avant l'octroi d'une allocation de formation. Je ne veux pourtant pas le faire à moins d'y être obligé. Indépendamment de toute autre considération et avant que le comité adopte le crédit, le ministre doit, me semblet-il, tant au comité qu'au pays, décrire au moins dans les grandes lignes la politique suivie et les réalisations entreprises. Lorsque le ministre est entré avec des feuilles de papier en main, j'ai cru que c'étaient des notes en vue d'une déclaration que je l'invite à nous faire, pour notre gouverne

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, au sujet de la question qui a été soulevée, il est vrai que, au cours de l'année, on a fait certaines critiques, relativement au programme de recyclage, la principale étant que le nombre de personnes «réentraînées» était inférieur à celui atteint sous l'ancien programme n° 5, et qu'il y avait également des déficiences très graves, dans le domaine de l'enseignement des langues.

Les premières statistiques que nous avons pu obtenir—parce que cela fait un an que le programme est en vigueur—indiquent qu'en